



Intégration de la dimension sécurité dans la planification des déplacements urbains

BONNE
PRACTIQUE
DE
GESTION
COMMUNALE

Depuis 10 ans, le Maroc a enregistré quelques 4 000 décès par an en moyenne, soit 10 morts, 120 blessés graves par jour et 2% de PIB perdu. Ce bilan démontre que des efforts doivent être engagés pour la sécurité routière, en particulier en milieu urbain.

En effet, l'aménagement et la construction de voirie se font sans réel souci des normes de sécurité. Cette politique a pour résultat des villes et centres urbains où le principe de fluidité est privilégié au détriment de la sécurité. Les résultats des études du CNPAC montrent que le comportement de l'utilisateur n'est pas le seul à incriminer. Les multiples dysfonctionnements relevés montrent que les aménagements d'infrastructures routières et les vitesses pratiquées sont responsables d'une part importante de l'insécurité routière des villes.



LES BÉNÉFICES



Santé publique

- > Diminution du nombre de tués et de blessés graves en milieu urbain.
- > Conformité avec les objectifs de réduction de 50% des tués en 2026 au niveau du Maroc.



Socio-économique

- > Limitation des impacts économiques dus aux pertes humaines et aux accidents graves.



Confort et qualité de vie

- > Promotion d'un environnement plus sécurisé et agréable pour les usagers les plus vulnérables.
- > Apaisement global de la ville et réduction des nuisances comme apport indirect.

LES COMMUNES MAROCAINES DÉJÀ ENGAGÉES

Cas pratique Témara

La ville de Témara a établi un plan quinquennal 2018-2022 d'amélioration de la circulation et de la sécurité routière. L'objectif principal en est d'optimiser la gestion communale de la mobilité en intégrant la sécurité de l'ensemble des usagers. Ce plan comprend plusieurs mesures prioritaires déclinées en plan d'actions, définissant et décrivant les mesures et aménagements à réaliser. Le projet en question a aussi permis d'établir une estimation des coûts prévisionnels du programme d'investissements pour la durée 2018-2022 (5 ans).

Cas pratique Marrakech

La ville de Marrakech a connu le lancement des travaux de construction d'un rond-point dans le cadre du Programme Spécial des Aménagements de Sécurité Routière (PSAS). L'aménagement de ce croisement à fort trafic améliorera la fluidité et la sécurité des usagers. D'autres projets visant l'amélioration de la sécurité routière au niveau de la région Marrakech-Safi sont également en cours, tels que la construction de trottoirs, des passages réservés aux usagers de 2 et 3 roues et l'équipement en passages piétons.

CONTACT

M. Mounir Naima
Cellule signalisation, Commune de Témara

CONTACT

www.ville-marrakech.ma

COMMENT FAIRE ?

Intégrer la dimension sécurité lors de chaque étape de planification des déplacements et pour tout aménagement ou exploitation à mettre en place.

1. Préparation

- › Recensement et localisation des accidents ayant impliqué au moins un cycliste.
- › Définition d'un programme prioritaire de traitement des axes et intersections mal sécurisés.
- › Mise en place d'une structure de veille sur la sécurité routière au sein d'un observatoire de la mobilité.

2. Planification

- › Prise en compte des enjeux sécurité routière dans l'ensemble des projets de modification ou de création de voirie.
- › Traitement spécifique des intersections prioritaires selon la méthodologie idoïne (cf. fiche « aménagement carrefours »).
- › Audit sécurité routière des aménagements proposés.

3. Mise en œuvre

- › Vérification de l'aménagement et visa « sécurité routière » à développer pour permettre la mise en service.

4. Bilan et évaluation

- › Suivi et contrôle des statistiques de sécurité routière.

APPROCHE D'INTÉGRATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA PLANIFICATION DES DÉPLACEMENTS URBAINS

Recensement des accidents et définition des axes prioritaires à traiter



Prise en compte des enjeux liés à la sécurité routière pendant la planification opérationnelle des projets prioritaires

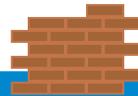


Contrôle de conformité des aménagements mis en service « Visa sécurité routière »



Point de départ

- › Une orientation stratégique validée du réseau routier et de développement des modes alternatifs structurants.
- › Une évolution de la législation routière pour favoriser les zones de trafic apaisé.
- › La mise à disposition d'un budget communal pour la mise en œuvre d'aménagements sécurisés.
- › Une coordination entre les différents ministères intégrant les niveaux stratégiques et opérationnels.



Défis à relever

- › Inverser l'échelle de valeur pour considérer les usagers les plus fragiles et les moins rapides comme prioritaires.
- › Imposer par un aménagement financièrement optimisé une réduction de vitesse impopulaire chez l'automobiliste.
- › Imposer les choix par des actions combinées de prévention et de répression.



Conseils pratiques

- › Prioriser la sécurité routière qui doit prédominer les aspects liés à la fluidité du trafic.
- › Considérer l'apaisement des vitesses par rapport aux reconfigurations lourdes de la voirie par l'aménagement.
- › Anticiper les inévitables comportements déviants dans l'aménagement.
- › Promouvoir un partage équitable de la voirie public.
- › Identifier les profils et réglementations type pour maintenir une forme de lisibilité au réseau.
- › Sensibiliser les conducteurs.

CoMun – coopération municipale

Gouvernance locale et participative au Maghreb

CoMun est un programme régional pour le développement urbain et la gouvernance locale mis en œuvre par la Direction générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour le compte du Gouvernement fédéral allemand. Ce programme contribue au processus de décentralisation ainsi qu'à la mise en place de structures participatives au Maroc.

PLUS D'INFORMATIONS

- Guide d'aménagement et de l'exploitation de l'espace public pour une meilleure gestion des déplacements urbains : www.muat.gov.ma
- Guide référentiel pour les aménagements de sécurité en milieu urbain 2018.

